

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20120127-2012_B021-DE
Date de télétransmission : 03/02/2012
Date de réception préfecture : 03/02/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JANVIER 2012
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCEL

2012_B021

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer les avenants n°1 aux marchés de travaux n°09MS1A04 et 09MS2A04 : aménagement de l'entrée de ville du Tholonet RD7n Palette Ouest - Lot n°1 Travaux de Voirie et Réseaux Divers et Lot n°2 Eclairage

Le 27 janvier 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 janvier 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIELLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine – JOISSAINS-MASINI Maryse, président, donne pouvoir à CHORRO Jean – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à CHARRIN Philippe

Excusé(e)s :

BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_09

BUREAU DU 27 JANVIER 2012

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Robert DAGORNE

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer les avenants n°1 aux marchés de travaux n°09MS1A04 et 09MS2A04 : aménagement de l'entrée de ville du Tholonet RD7n Palette ouest - Lot n°1 Travaux de Voirie et Réseaux Divers et Lot n°2 Eclairage.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de l'opération de l'entrée de ville du Tholonet, le Bureau communautaire du 1^{er} avril 2011 a validé l'attribution des marchés de travaux respectivement aux entreprises SATR (lot n°1) pour un montant de 795 584,93 € HT et TEM (lot n°2) pour un montant de 129 531,50 € HT. Durant la période de préparation, certaines adaptations ont dû être apportées au projet pour répondre aux évolutions du secteur. Les avenants présentés dans ce rapport ont pour objet de tenir compte des adaptations nécessaires à la bonne exécution du projet. Leurs montants s'élèvent à 113 022,00 € HT (soit 14,21%) pour le lot n°1 et 9 063,00 € HT (soit 6,99 %) pour le lot n°2.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa compétence de mise en cohérence des entrées de ville la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée en 2007 à réaménager un tronçon de la RD7n sur la commune du Tholonet, quartier Palette ouest.

Cette opération a pour objet l'aménagement des bas cotés de la route avec la création d'un trottoir, de pistes cyclables et d'espaces verts, l'adaptation du réseau pluvial de la voie et enfin la requalification de la voie départementale en voie urbaine.

Le dossier finalisé a été approuvé par la Commune et le Conseil Général des Bouches du Rhône.

Par délibération n°2011_B089 du 1^{er} avril 2011, le Bureau de la CPA validait l'attribution des marchés de travaux aux entreprises :

Pour le lot 1 à la société SATR pour un montant estimatif de 795 584,93 € HT au titre du marché n° 09MS1A04, conclu à prix unitaires et forfaitaires.

Pour le lot 2 à la société TEM pour un montant estimatif de 129 413,00 € HT au titre du marché n° , conclu à prix unitaires et forfaitaires.

Pour le lot 3 à la société CALVIERE SAS pour un montant estimatif de 38 500,90 € HT au titre du marché n° 09MS3A04, conclu à prix unitaires et forfaitaires.

Rappel des faits

Le projet, élaboré en étroite collaboration avec le Conseil Général, a été validé par la commune et la Direction des Routes.

Pendant la mise au point finale du PRO (projet définitif) en coopération avec la Municipalité et le Conseil Général, la Commune a fournie l'ensemble des plans de réalisation du programme immobilier du Parc des Lauves en cours de construction.

Cependant, lors du démarrage de la période de préparation des travaux de la CPA il est constaté une importante discordance entre ces plans et les aménagements effectivement réalisés. Cette discordance porte sur le diamètre et l'altimétrie du réseau pluvial ainsi que sur l'implantation des voies et trottoirs.

Par ailleurs, pendant cette même période de préparation des travaux d'entrées de ville, un nouveau chantier de construction débutait sur site sans que ni la CPA maître d'ouvrage ni le maître d'œuvre n'en aient été informés. Ce nouvel aménagement implique de nouveaux rejets pluviaux non prévus dans le programme de la CPA.

L'ensemble de ces modifications impose une adaptation du projet d'entrée de ville :

- d'une part le busage complet et le surdimensionnement du réseau pluvial,
- d'autre part, l'espace disponible étant contraint, la réalisation de murs de soutènement avec garde corps sur 75 ml environ et réduction de la voirie existante de 0,50 m au point le plus critique.

De plus, lors de sondages et terrassements préparatoires au droit des murs situés en partie sud de la Départementale, il a été constaté une défaillance de l'étanchéité existante et de la structure des murs sur lesquels le projet vient s'adosser. Afin d'assurer un aménagement sans risque d'infiltration ou de dégradation des murs existants, il est préconisé la mise en œuvre d'une étanchéité complémentaire, non prévus au marché initial.

La modification de la voie implique la suppression de quatre candélabres piétons faute de place suffisante. Ceux-ci doivent être remplacés par des doubles crosses (routier/piétons) implantés sur les candélabres routiers initialement prévus le long de la RD7n.

Enfin, l'éclairage existant ne fonctionnant plus il est nécessaire de mettre en place un éclairage provisoire plus important que celui prévu au marché initial, ceci afin de maintenir un éclairage réglementaire de la route départementale et de la zone d'activité durant les travaux.

Les marchés de travaux ayant fait l'objet d'une consultation passée selon la procédure des marchés subséquents, le présent avenant n'a pas été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci n'étant pas saisie pour l'attribution des marchés subséquents à un accord-cadre.

Sur proposition du maître d'œuvre, il conviendrait donc de passer un avenant n°1 aux marchés subséquent n° 09MS1A04 et n° 09MS2A04.

AVENANT LOT 1 :

Les travaux supplémentaires comprennent le génie civil pour l'adaptation et la mise sécurité des trottoirs, l'adaptation du réseau pluvial, la reprise complète de l'étanchéité et la création de nouveaux murets de soutènement.

1-Plus values

Mise en cohérence des cheminements piétons et cyclistes, Réseau de collecte des eaux pluviales

<u>N°</u>	<u>Prix</u>	<u>U</u>	<u>Qté</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Total HT</u>
PN.R1	Mur en L ht 1.25 x 0.75 enduit 1 face	ml	75	298.00	22 350.00
PN.R2	Regard de raccordement cadre existant avec surverse	u	1	1 780.00	1 780.00
PN.R3	Garde corps métallique	ml	75	240.00	18 000.00
PN.R4	Terrassement surlargeur	ml	43	45.00	1 935.00

PN.R5	Modification dos d'âne 6.00 x 5.00 enrobé manuel	u	1	2 400.00	2 400.00
PN.R6	Dépose et repose panneau de giratoire (démolition et reprise)	u	1	1 450.00	1 450.00
PN.R7	Dépose et repose signalétique commerce	u	1	350.00	350.00
	Sous total 1a) cheminements piétons				+ 48 265.00
PN.R8	Canalisation PE CR 8 Ø 500 intérieur avec dalle béton de protection et lit de pose béton	ml	310	114.00	35 340.00
A704	Avaloir	u	2	672.00	1 344.00
	Sous total 1b) collecte des eaux pluviales				+ 36 684.00
	TOTAL Point n° 1				+ 84 949.00

Adaptation des ouvrages en partie sud de l'aménagement selon les sondages et terrassements préparatoires réalisés en phase travaux

<u>N°</u>	<u>Prix</u>	<u>U</u>	<u>Qté</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Total HT</u>
PN.R9	Terrassement, évacuation déblais, stockage partiel de déblais pour reprise ultérieurement, étanchéité mono couche protection verticale alvéolaire et bavette alu	ml	255	175.00	44 625.00
PN.R10	Parcelle 761 mur en L 1.00 x 0.50 protection existant	ml	50	226.00	11 300.00
PN.R11	Rehausse mur ht 1.60 agglos creux de 20 enduit 1 face	ml	25	230.00	5 750.00
PN.R12	Protection platane en périphérie avec fourreau rouge	u	53	75.00	3 975.00
	TOTAL Point n° 2				+ 65 650.00

Récapitulatif des plus values

	TOTAL Point n° 1	+ 84 949.00
	TOTAL Point n° 2	+ 65 650.00
	TOTAL HT DES PLUES VALUES	150 599.00

2-Moins values

Certaines adaptations permettent de minimiser les efforts financiers supplémentaires sans altérer la qualité du projet. Ces adaptations techniques permettront une économie d'environ 37 600.00 € HT

Dimensionnement ferronneries portail Parc

<u>N°</u>	<u>Prix</u>	<u>U</u>	<u>Qté</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Total HT</u>
PN C.3.1	Portail 2 vantaux	u	1	400.00	400.00
PN C.3.2	Portillon	u	1	150.00	150.00
PN C.3.3	Grille	ml	140	20.00	2 800.00
	TOTAL Point n° 1				- 3 350.00

Modification aménagement

<u>N°</u>	<u>Prix</u>	<u>U</u>	<u>Qté</u>	<u>Prix</u>	<u>Total HT</u>
A.214	Dépose de bordures T	m	200	10.00	2 000.00
A.601	Pose bordures T	m	250	25.00	6 250.00
A.209	Sciage revêtements	m	250	3.00	750.00
A.211	Rabotage corps chaussée ép. 0.30	m ²	125	8.00	1 000.00
A.401	Réglage Fond de forme	m ²	125	2.90	362.50
A.402	Géotextile	m ²	125	0.80	100.00
A.413	GB	T	15	55.00	825.00
A.501	Imprégnation	m ²	125	2.80	350.00
A.502	Accrochage	m ²	125	1.50	187.50
A.509	BB 0/10 ép. 0.06 m	m ²	125	14.40	1 800.00
PN-C.7	Dos d'âne Trapézoïdale	Fft	1	2 000.00	2 000.00
	TOTAL Point n° 2				- 15 625.00

Pluvial

<u>N°</u>	<u>Prix</u>	<u>U</u>	<u>Qté</u>	<u>Prix</u>	<u>Total HT</u>
A.206	Terrassements tranchées	m ³	165	70.00	11 550.00
A.803	Canalisation buse béton diamètre 500	ml	165	38.00	6 270.00
A.1001	Clôture grillage simple torsion hauteur 2m	ml	23	34.00	782.00
	TOTAL Point n° 3				- 18 602.00

Récapitulatif des moins values

	TOTAL Point n° 1	- 3 350.00
	TOTAL Point n° 2	- 15 625.00
	TOTAL Point n° 3	- 18 602.00
	TOTAL HT DES MOINS VALUES	- 37 577.00

3- Récapitulatif avenant lot 1

- Marché initial HT :	795 584,93 €
- Travaux supplémentaires HT :	150 599,00 €
- Moins values HT :	- 37 577,00 €
Soit nouveau montant HT :	908 606,93 €
TVA 19.6 %	178 086,96 €
Montant Total TTC	1 086 693,89 €

Soit au total, une augmentation de 113 022,00 € HT ce qui porte le montant total du marché à **908 606,93 € HT**, correspondant à une hausse de 14,21% par rapport au montant du marché initial.

Par ailleurs, les travaux ne peuvent être finalisés dans les délais prévus du fait des adaptations techniques nécessaires. Ce retard ne pouvant être imputé à l'entreprise, le délai d'exécution est prolongé de quatre semaines portant celui-ci de 26 à 30 semaines.

AVENANT LOT 2

Les travaux supplémentaires comprennent le remplacement de quatre candélabres de 4 m par quatre dispositifs de 7 m équipés de double crose ainsi que la mise en place d'un éclairage provisoire renforcé.

1- Plus values

Mise en cohérence des prestations du Lot 2 avec les aménagements modificatifs du lot 1

<u>N°</u>	<u>Prix</u>	<u>U</u>	<u>Qté</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Total HT</u>
PV 1	Plus value au prix PN1-1 pour adjonction d'une crose double type Axiom et d'une lanterne Indice Conic supplémentaire	u	4	1 243.00	4 972.00
	TOTAL Point n° 1				+ 4 972.00

Renforcement de l'éclairage provisoire durant la phase travaux

<u>N°</u>	<u>Prix</u>	<u>U</u>	<u>Qté</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Total HT</u>
PV 2	Plus value au prix PN5 pour mise en place d'un éclairage de chantier permanent pendant toute la durée du chantier et sur toute la longueur de l'opération Ce prix comprend notamment en sus des prestations du prix PN5 : 12 plots béton supplémentaires /12 lanternes/ 800 ml de câble aérien torsadé Déplacement latéral de l'ouvrage selon avancement	Fft	1	11 495.00	11 495.00
	TOTAL Point n° 2				+ 11 495.00

Récapitulatif des plus values

TOTAL Point n° 1	4 972.00
TOTAL Point n° 2	11 495.00
TOTAL HT DES PLUS VALUES	16 467.00

2- Moins values

Certaines adaptations permettent de minimiser les efforts financiers supplémentaires sans altérer la qualité du projet. Ces adaptations techniques permettront une économie d'environ 7 400,00 € HT.

Moins value au marché initial relatives aux adaptations et modifications précitées

<u>N°</u>	<u>Prix</u>	<u>U</u>	<u>Qté</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Total HT</u>
PN 1-2	Candélabre hauteur 4.00m lampe SHP – 100w	u	4	1 851.00	7 404.00
	TOTAL				- 7 404.00

Récapitulatif des moins values

PN1-2	- 7 404.00
TOTAL HT DES MOINS VALUES	- 7 404.00

3 - Récapitulatif avenant lot 2

- Marché initial HT :	129 531.50 €
- Travaux supplémentaires HT :	16 467.00 €
- Moins values HT :	<u>- 7 404.00 €</u>
Soit nouveau montant HT :	138 594,50 €
TVA 19.6 %	27 164,52 €
Montant Total TTC	165 759,02 €

Soit au total, une augmentation de 9 063,00 € HT ce qui porte le montant total du marché à **165 759,02 € HT**, correspondant à une hausse de 6,99 % par rapport au montant du marché initial.

Par ailleurs, les travaux ne peuvent être finalisés dans les délais prévus du fait des adaptations techniques nécessaires.

Ce retard ne pouvant être imputé à l'entreprise, le délai d'exécution est prolongé de deux semaines portant celui-ci de 2 à 4 semaines.

Autres clauses

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent inchangées.

Visas

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, à l'exclusion des marchés passés selon une procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

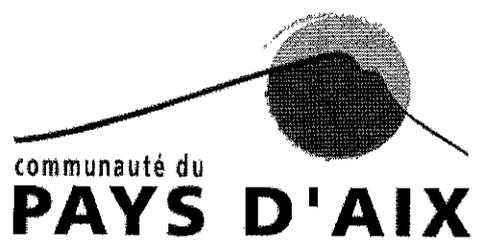
VU la délibération n°2011_B089 du Bureau Communautaire du 1^{er} avril 2011 relatif aux marchés « Entrée de ville du Tholonet – Palette ouest » ;

Vu la proposition du maître d'œuvre en date du 2 décembre 2011 ;

Dispositif

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant n°1 au marché 09MS1A04 pour l'aménagement de l'entrée de ville du Tholonet RD7n Palette ouest lot n°1, tel que présenté en annexe n°1, entraînant une augmentation de 113 022,00 € HT et portant le montant total du marché à **908 606,93** € HT, soit une hausse de 14,21% par rapport au montant du marché initial ;
- **APPROUVER** l'avenant n°1 au marché 09MS2A04 pour l'aménagement de l'entrée de ville du Tholonet RD7n Palette ouest lot n°2, tel que présenté en annexe n°2, entraînant une augmentation de 9 063,00 € HT et portant le montant total du marché à **165 759,02** € HT, soit une hausse de 6,99 % par rapport au montant du marché initial ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les avenants et à prendre toute décision ou tout acte propre à assurer la pleine exécution ces avenants ;
- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée sur la ligne budgétaire : Service 5A fonction 824 opération 50 Autorisation 2007-1 du budget investissement de la CPA qui dispose des crédits nécessaires.



INTITULE DU MARCHE

**ENTREE DE VILLE DU THOLONET
– RD7n – PALETTE OUEST**

AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 09MS1A04 du 09/05/11

Titulaire : Entreprise SATR

**AVENANT AU MARCHÉ D'ENTRÉE DE VILLE
DU THOLONET – RD7n – PALETTE OUEST**

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

CS 40868

13626 Aix en Provence Cedex1

Représentée par Monsieur Robert DAGORNE, Vice-président Délégué aux Entrées de ville, habilité par délibération n°2012_B du Bureau communautaire du 27 janvier 2012.

d'une part,

et,

La Société mandataire : Société Aixoise de Travaux et Réseaux SATR

Domiciliée 50, rue Louis Armand BP 189000 13795 Aix-en-Provence Cedex3

Immatriculée au RCS de sous le n° 381 947 092 00023

représentée par , Claude GRAZIANO

dûment habilité à cet effet

d'autre part,

Marché n°: 09MS1A04

Date de notification du marché : 09/05/11

Montant H.T. du marché initial : 795 584,93 € HT

Nouveau montant du marché : 908 606,93 € HT

Le présent avenant comporte 9 feuillets numérotés de 1 à 9

Etant préalablement exposé que :

Bien que le dossier finalisé ait été approuvé par la Commune et le Conseil Général 13, lors du démarrage des travaux en août 2011, il est constaté une discordance entre les plans des projets immobiliers transmis au Maître d'ouvrage pendant la phase d'élaboration du marché et les aménagements réalisés ou en cours de réalisation. Cette discordance porte sur le diamètre et l'altimétrie du réseau pluvial ainsi que sur l'implantation des trottoirs.

Il est donc arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1. - OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a donc pour objet de :

- augmenter le montant du marché
- prolonger la durée du marché ou les délais d'exécution

ARTICLE 2. - NATURE DES MODIFICATIONS APPORTEES

L'analyse de l'étude hydraulique du projet immobilier en cours de réalisation engendre un déplacement du réseau projeté ainsi qu'une modification du dimensionnement du collecteur. Ces modifications engendrent également la réalisation de murs de soutènement avec garde corps sur 75 ml environ et réduction de la voirie existante de 0,50 m au point le plus critique.

- De plus lors de sondages et terrassements préparatoires au droit des murs situés en partie sud du projet, il a été constaté une défaillance de l'étanchéité existante et de la structure des murs sur lesquels le projet vient s'adosser. Afin d'assurer un aménagement sans risque d'infiltration ou de dégradation des murs existants, il est préconisé la mise en œuvre d'une étanchéité par géo membrane le long du mur du lotissement et en fond d'aménagement paysager ainsi que la création d'ouvrages de soutènement ou de rehausse de mur, non prévus au marché initial.

- Ces modifications impliquent la suppression de quatre candélabres de hauteur 4.00m, leur pose n'étant pas réalisable (largeur de cheminements insuffisants). Ceux-ci doivent être remplacés par des candélabres doubles crosses identiques à ceux implantés le long de la RD7n.

- Enfin, l'éclairage existant ne fonctionnant plus il est nécessaire de mettre en place un éclairage provisoire plus important que celui prévu au Marché initial, ceci afin de maintenir un éclairage réglementaire de la route Départementale et de la zone d'activités durant les travaux.

ARTICLE 3. - MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le Détail Quantitatif Estimatif est modifié comme suit :

PLUS VALUES

PLUS VALUE AUX PRIX DU MARCHÉ

SERIE 700 OUVRAGES PREFABRIQUES - REGARDS

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté	Total HT
A.704	Construction avaloir	u	672.00	3	2 016.00
A.704	Construction avaloir	u	672.00	5	3 360.00
	TOTAL PLUS VALUE 1				1 344.00

CREATION DE PRIX NOUVEAUX

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté	Total HT
PN.R1	Mur en L ht 1.25 x 0.75 enduit 1 face	ml	298.00	75	22 350.00
PN.R2	Regard de raccordement cadre existant avec surverse	u	1 780.00	1	1 780.00
PN.R3	Garde corps métallique	ml	240.00	75	18 000.00
PN.R4	Terrassement surlargeur	ml	45.00	43	1 935.00
PN.R5	Modification dos d'âne 6.00 x 5.00 enrobé manuel	u	2 400.00	1	2 400.00
PN.R6	Dépose et repose panneau de giratoire (démolition et reprise)	u	1 450.00	1	1 450.00
PN.R7	Dépose et repose signalétique commerce	u	350.00	1	350.00
PN.R8	Canalisation PE CR 8 Ø 500 intérieur avec dalle béton de protection et lit de pose béton	ml	114.00	310	35 340.00
PN.R9	Terrassement, évacuation déblais, stockage partiel de déblais pour reprise ultérieurement, étanchéité mono couche protection verticale alvéolaire et bavette alu	ml	175.00	255	44 625.00
PN.R10	Parcelle 761 mur en L 1.00 x 0.50 protection existant	ml	226.00	50	11 300.00
PN.R11	Rehausse mur ht 1.60 agglos creux de 20 enduit 1 face	ml	230.00	25	5 750.00
PN.R12	Protection platane en périphérie avec fourreau rouge	u	75.00	53	3 975.00
	TOTAL PLUS VALUE 2				149 255.00

RECAPITULATIF DES PLUS VALUES

	TOTAL PLUS VALUE 1	1 344.00
	TOTAL PLUS VALUE 2	149 255.00
	TOTAL HT DES PLUS VALUES	150 599.00

MOINS VALUES

SERIE 200 DEMOLITION

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté	Total HT
A.206	Terrassements tranchées	m ³	70.00	835	58 450.00
A.206	<i>Terrassements tranchées</i>	<i>m³</i>	<i>70.00</i>	<i>670</i>	<i>46 900.00</i>
	TOTAL MOINS VALUE 206				- 11 550.00

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté	Total HT
A.209	Découpage de revêtement à la scie à eau	m	3.00	350	1 050.00
A.209	<i>Découpage de revêtement à la scie à eau</i>	<i>m</i>	<i>3.00</i>	<i>100</i>	<i>300.00</i>
	TOTAL PLUS VALUE 209				- 750.00

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté	Total HT
A.211	Rabotage corps chaussée ép. 0.30	m ²	8.00	1 050	8 400.00
A.211	<i>Rabotage corps chaussée ép. 0.30</i>	<i>m²</i>	<i>8.00</i>	<i>925</i>	<i>7 400.00</i>
	TOTAL MOINS VALUE 211				- 1 000.00

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté	Total HT
A.214	Dépose de bordures d'îlot et trottoirs, ou de caniveaux	m	10.00	200	2 000.00
A.214	<i>Dépose de bordures d'îlot et trottoirs, ou de caniveaux</i>	<i>m</i>	<i>10.00</i>	<i>0</i>	<i>00.00</i>
	TOTAL MOINS VALUE 214				- 2 000.00

	TOTAL MOINS VALUE 206				- 11 550.00
	TOTAL PLUS VALUE 209				- 750.00
	TOTAL MOINS VALUE 211				- 1 000.00
	TOTAL MOINS VALUE 214				- 2 000.00
	TOTAL SERIE 200				- 15 300.00

SERIE 400 REMBLAIS STRUCTURE DE CHAUSSEE

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté	Total HT
A.401	Réglage et compactage du fond de forme	m ²	2.90	1 800	5 220.00
A.401	<i>Réglage et compactage du fond de forme</i>	<i>m²</i>	<i>2.90</i>	<i>1 675</i>	<i>4 857.50</i>
	TOTAL MOINS VALUE 401				- 362.50

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté	Total HT
A.402	Géotextile CLASSE pour nappe anticontaminante	m ²	0.80	1 800	1 440.00
A.402	<i>Géotextile CLASSE pour nappe anticontaminante</i>	<i>m²</i>	<i>0.80</i>	<i>1675</i>	<i>1 340.00</i>
	TOTAL MOINS VALUE 402				- 100.00

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté	Total HT
A.413	Grave bitume	t	55.00	15	825.00
A.413	Grave bitume	t	55.00	0	00.00
	TOTAL MOINS VALUE 413				- 825.00

				TOTAL MOINS VALUE 401	- 362.50
				TOTAL MOINS VALUE 402	- 100.00
				TOTAL MOINS VALUE 413	- 825.00
				TOTAL SERIE 400	- 1 287.50

SERIE 500 REVETEMENTS DE CHAUSSEE

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté	Total HT
A.501	Couche d'imprégnation	m ²	2.80	1 800	5 040.00
A.501	<i>Couche d'imprégnation</i>	<i>m²</i>	<i>2.80</i>	<i>1 675</i>	<i>4 690.00</i>
	TOTAL MOINS VALUE 501				- 350.00

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté	Total HT
A.502	Mise en œuvre d'une couche d'accrochage	m ²	1.50	885	1 327.50
A.502	<i>Mise en œuvre d'une couche d'accrochage</i>	<i>m²</i>	<i>1.50</i>	<i>760</i>	<i>1 140.00</i>
	TOTAL MOINS VALUE 502				- 187.50

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté	Total HT
A.509	Béton bitumineux 0/10 épaisseur 6 cm	m ²	14.40	885	12 744.00
A.509	<i>Béton bitumineux 0/10 épaisseur 6 cm</i>	<i>m²</i>	<i>14.40</i>	<i>760</i>	<i>10 944.00</i>
	TOTAL MOINS VALUE 509				- 1 800.00

				TOTAL MOINS VALUE 501	- 350.00
				TOTAL MOINS VALUE 502	- 187.50
				TOTAL MOINS VALUE 509	- 1 800.00
				TOTAL SERIE 500	- 2 337.50

SERIE 600 BORDURES – CANIVEAUX – PAVAGES

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté	Total HT
A.601	Bordures de trottoirs préfabriquées classe 100 type 2	m	25.00	920	23 000.00
A.601	<i>Bordures de trottoirs préfabriquées classe 100 type 2</i>	<i>m</i>	<i>25.00</i>	<i>670</i>	<i>16 750.00</i>
	TOTAL MOINS VALUE 601				- 6 250.00

<i>TOTAL SERIE 600</i>					- 6 250.00
------------------------	--	--	--	--	-------------------

SERIE 800 CANALISATIONS

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté	Total HT
A.803	Canalisation béton Ø 500	m	38.00	260	9 880.00
A.803	<i>Canalisation béton Ø 500</i>	<i>m</i>	<i>38.00</i>	<i>95</i>	<i>3 610.00</i>
	TOTAL MOINS VALUE 803				- 6 270.00

<i>TOTAL SERIE 800</i>					- 6 270.00
------------------------	--	--	--	--	-------------------

SERIE 1000 MOBILIER

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté	Total HT
A.1001	Fourniture et pose de clôture hauteur 2m en grillage simple torsion	m	34.00	45	1 530.00
A.1001	<i>Fourniture et pose de clôture hauteur 2m en grillage simple torsion</i>	<i>m</i>	<i>34.00</i>	<i>22</i>	<i>748.00</i>
	TOTAL MOINS VALUE 1001				- 782.00

<i>TOTAL SERIE 1000</i>					- 782.00
-------------------------	--	--	--	--	-----------------

PRIX COMPLEMENTAIRES - C VOIRIE

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté	Total HT
PN C.3.1	Portail 2 vantaux 5.00m x 2.50m	u	11 000.00	1	11 000.00
<i>PN C.3.1</i>	<i>Portail 2 vantaux 5.00m x 2.50m</i>	<i>u</i>	<i>10 600.00</i>	<i>1</i>	<i>10 600.00</i>
	TOTAL MOINS VALUE C.3.1				- 400.00

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté	Total HT
PN C.3.2	Portillon 1.60m x h= 2.24m	u	3 000.00	1	3 000.00
<i>PN C.3.2</i>	<i>Portillon 1.60m x h= 2.24m</i>	<i>u</i>	<i>2 850.00</i>	<i>1</i>	<i>2 850.00</i>
	TOTAL MOINS VALUE C.3.2				- 150.00

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté	Total HT
PN C.3.3	Grille h = 1.84m	ml	530	140	74 200.00
PN C.3.3	Grille h = 1.84m	ml	510	140	71 400.00
	TOTAL MOINS VALUE C.3.3				- 2 800.00

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté	Total HT
PN C.7	Réalisation d'un dos d'âne type trapézoïdal BBSG 0/10	Fft	2 000.00	1	2 000.00
PN C.7	Réalisation d'un dos d'âne type trapézoïdal BBSG 0/10	Fft	2 000.00	0	00.00
	TOTAL MOINS VALUE C.7				- 2 000.00

	TOTAL MOINS VALUE C.3.1	- 400.00
	TOTAL MOINS VALUE C.3.2	- 150.00
	TOTAL MOINS VALUE C.3.3	- 2 800.00
	TOTAL MOINS VALUE C.7	- 2 000.00
	TOTAL SERIE C	- 5 350.00

RECAPITULATIF DES MOINS VALUES

	TOTAL SERIE 200	- 15 300.00
	TOTAL SERIE 400	- 1 287.50
	TOTAL SERIE 500	- 2 337.50
	TOTAL SERIE 600	- 6 250.00
	TOTAL SERIE 800	- 6 270.00
	TOTAL SERIE 1000	- 782.00
	TOTAL SERIE C_ A + B	- 5 350.00
	TOTAL HT DES MOINS VALUES	- 37 577.00

ARTICLE 4. - NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Ancien montant du marché :	795 584,93 € HT
Prestations en plus value :	150 599,00 € HT
Prestation en moins value :	37 577,00 € HT
Nouveau montant du marché :	908 606,93 € HT
% de variation :	14,21 %

ARTICLE 5. - DELAIS

Le délai initial demandé par l'entreprise était de 6 semaines.

Après optimisation du phasage des travaux, le Maître d'œuvre indique un délai de réalisation de 4 semaines.

ARTICLE 6. - CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

ARTICLE 7. - SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 8. - PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A Aix-en-Provence, le

A Aix-en-Provence, le

Mention manuscrite « lu et approuvé »
Le titulaire du marché

Pour le Président et par délégation,
le Vice-Président délégué à aux Entrées de
Ville

(signature et cachet de la société)

Robert DAGORNE



INTITULE DU MARCHE

**ENTREE DE VILLE DU THOLONET
– RD7n – PALETTE OUEST**

AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 09MS2A04 du 09/05/11

Titulaire : Entreprise TEM

**AVENANT AU MARCHE D'ENTREE DE VILLE
DU THOLONET – RD7n – PALETTE OUEST**

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

CS 40868

13626 Aix en Provence Cedex1

Représentée par Monsieur Robert DAGORNE, Vice-président Délégué aux Entrées de ville, habilité par délibération n°2012_B du Bureau communautaire du 27 janvier 2012.

d'une part,

et,

La Société : Travaux Electriques du Midi TEM

Domiciliée 446, ZI Saint Maurice 04100 Manosque

Immatriculée au RCS de sous le n° 381 855 709 00048

représentée par , Maurice MADONNA

dûment habilité à cet effet

d'autre part,

Marché n°: 09MS2A04

Date de notification du marché : 09/05/11

Montant H.T. du marché initial : 129 413,00 € HT

Nouveau montant du marché : 138 594,50 € HT

Le présent avenant comporte 6 feuillets numérotés de 1 à 6

Etant préalablement exposé que :

Bien que le dossier finalisé ait été approuvé par la Commune et le Conseil Général 13, lors du démarrage des travaux en août 2011, il est constaté une discordance entre les plans des projets immobiliers transmis au Maître d'ouvrage pendant la phase d'élaboration du marché et les aménagements réalisés ou en cours de réalisation. Cette discordance porte sur le diamètre et l'altimétrie du réseau pluvial ainsi que sur l'implantation des trottoirs et implique des adaptations techniques du projet.

Il est donc arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1. - OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a donc pour objet de :

- augmenter le montant du marché
- prolonger la durée du marché ou les délais d'exécution

ARTICLE 2. - NATURE DES MODIFICATIONS APORTEES

Les adaptations nécessaires du lot 1 Voirie Réseaux Divers engendrent des adaptations du présent lot.

Les travaux objets de l'avenant se répartissent en 3 axes principaux définis ci-après :

- Mise en cohérence des prestations du Lot 2 avec les aménagements modificatifs demandés au lot 1

Suite aux modifications d'aménagements demandées au Lot n°1 (cf rapport de présentation Lot 1), notamment concernant le maintien de la continuité des cheminements piétons et cycles aux abords de l'entrée du Parc des Lauves, il s'avère que la pose de 4 candélabres de hauteur 4.00m en bordure de la voirie de la zone d'activités ESCAPADE n'est pas réalisable (largeurs de cheminements insuffisantes, implantation des candélabres et réalisation des massifs).

Par conséquent, la Maîtrise d'Ouvrage sur proposition technique de la Maîtrise d'Œuvre, demande le remplacement de ces candélabres de hauteur 4.00m par des candélabres doubles crosses implantés en bordure de la RD7n.

- Renforcement de l'éclairage provisoire durant la phase travaux

Le Marché initial (Prix PN5) comprenait la mise en œuvre d'un éclairage provisoire avant la dépose des anciens candélabres (...) raccordé au réseau existant. Cette prestation s'entend soumise à l'avancement des travaux du Lot 1 et par conséquent ponctuelle sur un linéaire restreint.

Lors de la phase travaux du Lot 1, il a été constaté que l'éclairage existant ne fonctionnait plus et que le câblage était fortement détérioré.

Afin de restituer un éclairage sécuritaire le long de la zone d'activités de l'ESCAPADE, rendue sensible par la présence de nombreux commerçants, la Maîtrise d'Ouvrage demande à l'entreprise TEM la mise en place d'un éclairage provisoire fortement renforcé avec mise en œuvre du câblage global et l'extension de la prestation sur un linéaire et une durée supérieurs aux éléments contractuels constitutifs du Marché initial.

- Moins value au marché initial relatives aux adaptations et modifications précitées

La mise en œuvre de candélabres doubles crosses telle que définie au chapitre 1 vient se substituer à la pose de 4 candélabres de hauteur 4.00m. La réduction du quantitatif inscrit au DQE est par conséquent représentée ci après par une moins value sur la prestation rémunérée par le prix PN1-2 et détaillée dans le sous détail de prix ci après au point n°3

ARTICLE 3. - MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le Détail Quantitatif Estimatif est modifié comme suit :

PLUS VALUES

PLUS VALUES AUX PRIX DU MARCHÉ

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté	Total HT
PN1-1	Fourniture et pose de candélabres Hauteur 7,50m lampe SHP 150W	u	3 595.00	17	61 115.00
PN1-1	Fourniture et pose de candélabres Hauteur 7,50m lampe SHP 150W Plue value pour adjonction de crosses double type Axiom et d'une lanterne Indice Conic supplémentaire (17 doubles crosses et non 13)	u	3 887.00	17	66 087.00
TOTAL PLUS VALUE 1					4 972.00

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté	Total HT
PN5	Mise en place d'un éclairage provisoire.	Fft	5 000.00	1	5 000.00
PN5	Mise en place d'un éclairage provisoire. Plue value pour mise en place d'un éclairage de chantier permanent pendant toute la durée du chantier et sur toute la longueur de l'opération	u	15 495.00	1	15 495.00
TOTAL PLUS VALUE 2					11 495.00

RECAPITULATIF DES PLUS VALUES

TOTAL PLUS VALUE 1	4 972.00
TOTAL PLUS VALUE 2	11 495.00
TOTAL HT DES PLUES VALUES	16 467.00

MOINS VALUES

MOINS VALUE AUX PRIX DU MARCHÉ

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté	Total HT
PN1-2	Candélabre hauteur 4.00m lampe SHP – 100w	u	1 851.00	18	33 318.00
PN1-2	Candélabre hauteur 4.00m lampe SHP – 100w	u	1 851.00	14	25 914.00
	TOTAL MOINS VALUE 1				- 7 404.00

	TOTAL MOINS VALUE 1	- 7 404.00
	TOTAL HT DES MOINS VALUES	-7 404.00

ARTICLE 4. - NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Ancien montant du marché :	129 413,00 € HT
Prestations en plus value :	16 467,00 € HT
Prestation en moins value :	7 404,00 € HT
Nouveau montant du marché :	138 594,50 € H
% de variation :	6,99 %

ARTICLE 5. - DELAIS

Le délai initial demandé par l'entreprise était de 3 semaines.

Après optimisation du phasage des travaux, le Maître d'œuvre indique un délai de réalisation de 2 semaines.

ARTICLE 6. - CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

ARTICLE 7. - SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 8. - PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A Manosque, le

Mention manuscrite « lu et approuvé »
Le titulaire du marché

(signature et cachet de la société)

A Aix-en-Provence, le

Pour le Président et par délégation,
le Vice-Président délégué à aux Entrées de
Ville

Robert DAGORNE



**TRAVAUX D'AMENAGEMENT
ET D'INFRASTRUCTURES DE DEPLACEMENTS
ET D'ENTREES DE VILLES
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX**

**ENTREE DE VILLE DU THOLONET
– RD7n – PALETTE OUEST**

MARCHE DE TRAVAUX N° 09MS1A04

LOT 1 : Entreprise SATR

**RAPPORT DE PRESENTATION TECHNIQUE ET
FINANCIER RELATIF AUX MODIFICATIONS ET
ADAPTATIONS DU MARCHE EN PHASE TRAVAUX**

DECEMBRE 2011

I. OBJET

Le présent rapport a pour objet la définition des adaptations ou modifications techniques au présent marché qui se sont révélés nécessaires lors de la phase de préparation et terrassements préparatoires objets du présent marché.

Ce rapport récapitule également l'impact tant financier qu'en termes de délais d'exécution.

II. NATURE DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES et MODIFICATIFS

Les travaux objets du rapport se répartissent en 3 axes principaux définis ci-après :

1. Mise en cohérence des aménagements avec le projet Immobilier en cours de réalisation aux abords du chantier

Lors de la période de préparation du présent marché, il a été constaté qu'un important projet immobilier de la SCI GESTE (CASINO – Hangars – bureaux) était en cours de construction.

Les divers contacts et renseignements pris sur site et auprès des acteurs de ce projet ont révélés une modification du tracé du cheminement piéton coté commerce, connu lors de la phase d'études, et qui impacte le schéma circulatoire des déplacements piétons et cycles prévu au marché.

Il est également nécessaire de prendre en compte les nouvelles données d'entrée relatives à la gestion des eaux pluviales (débit de fuite bassin de rétention, calage planimétrique et altimétrique du réseau, dimensionnement du collecteur, etc.).

Par conséquent, la Maîtrise d'ouvrage a demandé au BET CERMI de réaliser une étude technique des modifications ou adaptations à apporter au marché pour permettre la mise en cohérence des aménagements projetés, notamment concernant la gestion des eaux pluviales et le maintien de la continuité des cheminements piétons et cycliste entre les aménagements existants et projetés.

1a) Mise en cohérence des cheminements piétons et cyclistes

Lors du démarrage des travaux il est constaté une discordance entre les plans des projets immobiliers transmis au Maître d'ouvrage lors de la phase d'élaboration du marché et les aménagements réalisés ou en cours de réalisation.

Les travaux nécessaires comprennent une rehausse du calage altimétrique des cheminements aux abords du Parc des Lauves et du projet immobilier en cours de constructions ainsi qu'un redimensionnement du passage surélevé prévu au marché initial.

Ces modifications engendrent notamment la réalisation de murs de soutènement avec garde corps sur 75 ml environ et réduction de la voirie existante de 0.50m au point le plus critique avec **une largeur de voie minimum de 5.55m.**

1b) Réseau de collecte des eaux pluviales

L'analyse de l'étude hydraulique du projet Immobilier de la SCI GESTE, notamment concernant les débits et principes de rétention, ainsi que la reprise des divers exutoires des bassins de rétention des eaux pluviales, engendrent un déplacement du réseau projeté ainsi qu'une modification du dimensionnement du collecteur en Ø **500 intérieur** pour un diamètre prévu au marché de **500 mm extérieur**.

Pour permettre la récupération de l'ensemble des débits de fuite, le réseau sera déplacé en fond de noue existante, sous piste cyclable projetée, avec une faible couverture nécessitant la mise en œuvre d'une dalle de répartition béton sur l'ensemble du linéaire.

2. Adaptation des ouvrages en partie sud de l'aménagement selon les sondages et terrassements préparatoires réalisés en phase travaux

Lors des sondages et terrassements préparatoires au droit des murs de clôtures des parcelles privatives en partie sud du projet, il a été constaté une défaillance de l'étanchéité existante et de la structure des murs sur lesquels le projet vient s'adosser.

Afin d'assurer à la Maîtrise d'Ouvrage un aménagement sans le moindre risque d'infiltration ou de dégradation des murs existants, le Maître d'œuvre préconise la mise en œuvre d'une étanchéité par géo membrane le long du mur du lotissement et en fond d'aménagement paysager ainsi que la création d'ouvrages de soutènement ou de rehausse de mur, non prévus au marché initial.

Une protection particulière des platanes et du fond de noues pluviales existantes est également demandée lors des terrassements généraux et réalisations des aménagements.

3. Moins value au marché initial relatives aux adaptations et modifications précitées

L'ensemble des travaux précités engendre des moins values au marché initial sur le réseau pluvial, les terrassements ainsi que pour les aménagements de voirie. Ces moins values sont détaillées ci après au point n°3.

III. INCIDENCE FINANCIERE SELON LE DQE

III.A INCIDENCE FINANCIERE SELON LE DQE

III.A.I PLUS VALUES

Le coût des travaux supplémentaires ou modificatifs est déterminé sur la base des prix du Bordereau des Prix Unitaires du marché et des prix nouveaux PN.R suivants :

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté Marché	Total HT marché	Qté exécutées	Total HT	Total plus value
A.704	Construction avaloir	u	672.00	3	2 016.00	5	3 360.00	1 344.00
TOTAL PLUS VALUE 1								1 344.00

CREATION DE PRIX NOUVEAUX

N°	Prix	U	Qté	Prix unitaire	Total HT
PN.R1	Mur en L ht 1.25 x 0.75 enduit 1 face	ml	75	30500	22 875.00
PN.R2	Regard de raccordement cadre existant avec surverse	u	1	1 780.00	1 780.00
PN.R3	Garde corps métallique	ml	75	240.00	18 000.00
PN.R4	Terrassement surlargeur	ml	43	50.00	2 150.00
PN.R5	Modification dos d'âne 6.00 x 5.00 enrobé manuel	u	1	2 500.00	2 500.00
PN.R6	Dépose et repose panneau de giratoire (démolition et reprise)	u	1	1 450.00	1 450.00
PN.R7	Dépose et repose signalétique commerce	u	1	350.00	350.00
PN.R8	Canalisation PE CR 8 Ø 500 intérieur avec dalle béton de protection et lit de pose béton	ml	310	118.00	36 580.00
PN.R9	Terrassement, évacuation déblais, stockage partiel de déblais pour reprise ultérieurement, étanchéité mono couche protection verticale alvéolaire et bavette alu	ml	255	180.00	45 900.00
PN.R10	Parcelle 761 mur en L 1.00 x 0.50 protection existant	ml	50	230.00	11 500.00
PN.R11	Rehausse mur ht 1.60 agglomérés creux de 20 enduit 1 face	ml	25	230.00	5 750.00
PN.R12	Protection platane en périphérie avec fourreau rouge	u	53	82.00	4 346.00
TOTAL PLUS VALUE 2					153 181.00

Recapitulatif des plus values

TOTAL PLUS VALUE 1	1 344.00
TOTAL PLUS VALUE 2	153 181.00
TOTAL HT DES PLUS VALUES	154 525.00

III.A.II MOINS VALUES

SERIE 200 DEMOLITION

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté Marché	Total HT marché	Qté exécutées	Total HT	Total moins value
A.206	Terrassements tranchées	m³	70.00	835	58 450.00	670	46 900.00	- 11 550.00
A.209	Découpage de revêtement à la scie à eau	m	3.00	350	1 050.00	100	300.00	- 750.00
A.211	Rabotage corps chaussée ép. 0.30	m²	8.00	1 050	8 400.00	925	7 400.00	- 1 000.00
A.214	Dépose de bordures d'îlot et trottoirs, ou de caniveaux	m	10.00	200	2 000.00	0	00.00	- 2 000.00
TOTAL SERIE 200								- 15 300.00

SERIE 400 REMLAIS STRUCTURE DE CHAUSSEE

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté Marché	Total HT marché	Qté exécutées	Total HT	Total moins value
A.401	Réglage et compactage du fond de forme	m²	2.90	1 800	5 220.00	1 675	4 857.50	- 362.50
A.402	Géotextile CLASSE pour nappe anticontaminante	m²	0.80	1 800	1 440.00	1 675	1 340.00	- 100.00

A.413	Grave bitume	t	55.00	15	825.00	0	00.00	- 825.00
TOTAL SERIE 400								- 1 287.50

SERIE 500 REVETEMENTS DE CHAUSSEE

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté Marché	Total HT marché	Qté exécutées	Total HT	Total moins value
A.501	Couche d'imprégnation	m ²	2.80	1 800	5 040.00	1 675	4 690.00	- 350.00
A.502	Mise en œuvre d'une couche d'accrochage	m ²	1.50	885	1 327.50	760	1 140.00	- 187.50
A.509	Béton bitumineux 0/10 épaisseur 6 cm	m ²	14.40	885	12 744.00	760	10 944.00	- 1 800.00
TOTAL SERIE 500								- 2 337.50

SERIE 600 BORDURES – CANIVEAUX – PAVAGES

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté Marché	Total HT marché	Qté exécutées	Total HT	Total plus value
A.601	Bordures de trottoirs préfabriquées classe 100 type 2	m	25.00	920	23 000.00	670	16 750.00	- 6 250.00
TOTAL SERIE 600								- 6 250.00

SERIE 800 CANALISATIONS

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté Marché	Total HT marché	Qté exécutées	Total HT	Total plus value
A.803	Canalisation béton Ø 500	m	38.00	260	9 880.00	95	3 610.00	- 6 270.00
TOTAL SERIE 800								- 6 270.00

SERIE 1000 MOBILIER

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté Marché	Total HT marché	Qté exécutées	Total HT	Total plus value
A. 1001	Fourniture et pose de clôture hauteur 2m en grillage simple torsion	m	34.00	45	1 530.00	22	748.00	- 782.00
TOTAL SERIE 1000								- 782.00

PRIX COMPLEMENTAIRES C VOIRIE

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté Marché	Total HT marché	Prix unitaire	Qté exécuté	Total HT exécuté	Total moins value
PN C.3.1	Portail 2 vantaux 5.00m x 2.50m	u	11 000.00	1	11 000.00	10 600.00	1	10 600.00	- 400.00
PN C.3.2	Portillon 1.60m x h= 2.24m	u	3 000.00	1	3 000.00	2 850.00	1	2 850.00	- 150.00
PN C.3.3	Grille h = 1.84m	ml	530	140	74 200.00	510	140	71 400.00	- 2 800.00
TOTAL A SERIE C								- 3 350.00	

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté Marché	Total HT marché	Qté exécutées	Total HT	Total moins valeur
PN C.7	Réalisation d'un dos d'âne type trapézoïdal BBSG 0/10	Fft	2 000.00	1	2 000.00	0	00.00	- 2 000.00
<i>TOTAL B SERIE C</i>								- 2 000.00
<i>TOTAL A + B SERIE C</i>								- 5 350.00

RECAPITULATIF DES MOINS VALUES

<i>TOTAL SERIE 200</i>	- 15 300.00
<i>TOTAL SERIE 400</i>	- 1 287.50
<i>TOTAL SERIE 500</i>	- 2 337.50
<i>TOTAL SERIE 600</i>	- 6 250.00
<i>TOTAL SERIE 800</i>	- 6 270.00
<i>TOTAL SERIE 1000</i>	- 782.00
<i>TOTAL SERIE C_ A + B</i>	- 5 350.00
<i>TOTAL HT DES MOINS VALUES</i>	- 37 577.00

III.B INCIDENCE FINANCIERE SELON LE DETAIL DES PRESTATIONS

III.B.I PLUS VALUES

Point n° 1 : Mise en cohérence des aménagements avec le projet immobilier en cours de réalisation aux abords du chantier

Point n°1.a) Mise en cohérence des cheminements piétons et cyclistes

N°	Prix	U	Qté	Prix unitaire	Total HT
PN.R1	Mur en L ht 1.25 x 0.75 enduit 1 face	ml	75	305.00	22 875.00
PN.R2	Regard de raccordement cadre existant avec surverse	u	1	1 780.00	1 780.00
PN.R3	Garde corps métallique	ml	75	240.00	18 000.00
PN.R4	Terrassement surlargeur	ml	43	50.00	2 150.00
PN.R5	Modification dos d'âne 6.00 x 5.00 enrobé manuel	u	1	2 500.00	2 500.00
PN.R6	Dépose et repose panneau de giratoire (démolition et reprise)	u	1	1 450.00	1 450.00
PN.R7	Dépose et repose signalétique commerce	u	1	350.00	350.00
	Sous total 1a)				+ 49 105.00

Point n°1.b) Réseau de collecte des eaux pluviales

N°	Prix	U	Qté	Prix unitaire	Total HT
PN.R8	Canalisation PE CR 8 Ø 500 intérieur avec dalle béton de protection et lit de pose béton	ml	310	118.00	36 580.00
A704	Avaloir	u	2	672.00	1 344.00
	Sous total 1b)				+ 37 924.00

	Sous total 1a)	49 105.00
	Sous total 1b)	37 924.00
	TOTAL Point n° 1	87 029.00

Point n° 2 : Adaptation des ouvrages en partie sud de l'aménagement selon les sondages et terrassements réalisés en phase travaux

<u>N°</u>	<u>Prix</u>	<u>U</u>	<u>Qté</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Total HT</u>
PN.R9	Terrassement, évacuation déblais, stockage partiel de déblais pour reprise ultérieurement, étanchéité mono couche protection verticale alvéolaire et bavette alu	ml	255	180.00	45 900.00
PN.R10	Parcelle 761 mur en L 1.00 x 0.50 protection existant	ml	50	230.00	11 500.00
PN.R11	Rehausse mur ht 1.60 agglos creux de 20 enduit 1 face	ml	25	230.00	5 750.00
PN.R12	Protection platane en périphérie avec fourreau rouge	u	53	82.00	4 346.00
	TOTAL Point n° 2				+ 67 496.00

	TOTAL Point n° 1	87 029.00
	TOTAL Point n° 2	67 496.00
	TOTAL PLUS VALUES	154 525.00

III.B.II MOINS VALUES

Point n° 3 : Moins value au marché initial relatives aux adaptations et modifications précitées

1) Dimensionnement ferronneries portail Parc

<u>N°</u>	<u>Prix</u>	<u>U</u>	<u>Qté</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Total HT</u>
PN C.3.1	Portail 2 vantaux	u	1	- 400.00	- 400.00
PN C.3.2	Portillon	u	1	- 150.00	- 150.00
PN C.3.3	Grille	ml	140	- 20.00	- 2 800.00
	TOTAL Point n° 1				- 3 350.00

2) Modification aménagement

<u>N°</u>	<u>Prix</u>	<u>U</u>	<u>Qté</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Total HT</u>
A.214	Dépose de bordures T	m	- 200	10.00	- 2 000.00
A.601	Pose bordures T	m	- 250	25.00	- 6 250.00
A.209	Sciage revêtements	m	- 250	3.00	- 750.00
A.211	Rabotage corps chaussée ép. 0.30	m ²	- 125	8.00	- 1 000.00

A.401	Réglage Fond de forme	m ²	- 125	2.90	- 362.50
A.402	Géotextile	m ²	- 125	0.80	- 100.00
A.413	GB	T	- 15	55.00	- 825.00
A.501	Imprégnation	m ²	- 125	2.80	- 350.00
A.502	Accrochage	m ²	- 125	1.50	- 187.50
A.509	BB 0/10 ép. 0.06 m	m ²	- 125	14.40	- 1 800.00
PN-C.7	Dos d'âne Trapézoïdale	Fft	- 1	2 000.00	- 2 000.00
	TOTAL Point n° 2				- 15 625.00

3) Pluvial

<u>N°</u>	<u>Prix</u>	<u>U</u>	<u>Qté</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Total HT</u>
A.206	Terrassements tranchées	m ³	- 165	70.00	- 11 550.00
A.803	Canalisation buse béton diamètre 500 extérieur	ml	- 165	38.00	- 6 270.00
A.1001	Clôture grillage simple torsion hauteur 2m	ml	- 23	34.00	- 782.00
	TOTAL Point n° 3				- 18 602.00

	TOTAL Point n° 1	3 350.00
	TOTAL Point n° 2	15 625.00
	TOTAL Point n° 3	18 602.00
	TOTAL MOINS VALUES	37 577.00

RECAPITULATIF AVANT NEGOCIATIONS

Plus Value

	TOTAL Point n° 1	87 029.00
	TOTAL Point n° 2	67 496.00
	TOTAL PLUS VALUES	154 525.00

Moins Value

	TOTAL Point n° 1	3 350.00
	TOTAL Point n° 2	15 625.00
	TOTAL Point n° 3	18 602.00
	TOTAL MOINS VALUES	37 577.00

IV. NEGOCIATIONS

IV-A INCIDENCE FINANCIERE SELON LE DQE

Après analyse des prix proposés par l'entreprise, il a été demandé par le Maître d'œuvre un effort commercial sur certains postes principaux pour mise en cohérence avec les prix du marché de base.

La nouvelle offre financière validée par le MOE le 23/10 se décline comme suit :

IV.A.I PLUS VALUES

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté Marché	Total HT marché	Qté exécutées	Total HT	Total plus value
A.704	Construction avaloir	u	672.00	3	2 016.00	5	3 360.00	1 344.00
TOTAL Point n° 1								1 344.00

CREATION DE PRIX NOUVEAUX

N°	Prix	U	Qté	Prix unitaire	Total HT
PN.R1	Mur en L ht 1.25 x 0.75 enduit 1 face	ml	75	298 00	22 350.00
PN.R2	Regard de raccordement cadre existant avec surverse	u	1	1 780.00	1 780.00
PN.R3	Garde corps métallique	ml	75	240.00	18 000.00
PN.R4	Terrassement surlargeur	ml	43	45.00	1 935.00
PN.R5	Modification dos d'âne 6.00 x 5.00 enrobé manuel	u	1	2 400.00	2 400.00
PN.R6	Dépose et repose panneau de giratoire (démolition et reprise)	u	1	1 450.00	1 450.00
PN.R7	Dépose et repose signalétique commerce	u	1	350.00	350.00
PN.R8	Canalisation PE CR 8 Ø 500 intérieur avec dalle béton de protection et lit de pose béton	ml	310	114.00	35 340.00
PN.R9	Terrassement, évacuation déblais, stockage partiel de déblais pour reprise ultérieurement, étanchéité mono couche protection verticale alvéolaire et bavette alu	ml	255	175.00	44625.00
PN.R10	Parcelle 761 mur en L 1.00 x 0.50 protection existant	ml	50	226.00	11 300.00
PN.R11	Rehausse mur ht 1.60 agglos creux de 20 enduit 1 face	ml	25	230.00	5 750.00
PN.R12	Protection platane en périphérie avec fourreau rouge	u	53	75.00	3 975.00
TOTAL Point n° 2					149 255.00

Recapitulatif des plus values

TOTAL Point n° 1	1 344.00
TOTAL Point n° 2	149 255.00
TOTAL PLUS VALUES	150 599.00

IV.A.II MOINS VALUES

SERIE 200 DEMOLITION

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté Marché	Total HT marché	Qté exécutées	Total HT	Total moins value
A.206	Terrassements tranchées	m ³	70.00	835	58 450.00	670	46 900.00	- 11 550.00
A.209	Découpage de revêtement à la scie à eau	m	3.00	350	1 050.00	100	300.00	- 750.00
A.211	Rabotage corps chaussée ép. 0.30	m ²	8.00	1 050	8 400.00	925	7 400.00	- 1 000.00
A.214	Dépose de bordures d'îlot et trottoirs, ou de caniveaux	m	10.00	200	2 000.00	0	00.00	- 2 000.00
TOTAL SERIE 200								- 15 300.00

SERIE 400 REMLAIS STRUCTURE DE CHAUSSEE

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté Marché	Total HT marché	Qté exécutées	Total HT	Total moins value
A.401	Réglage et compactage du fond de forme	m ²	2.90	1 800	5 220.00	1 675	4 857.50	- 362.50
A.402	Géotextile CLASSE pour nappe anticontaminante	m ²	0.80	1 800	1 440.00	1 675	1 340.00	- 100.00
A.413	Grave bitume	t	55.00	15	825.00	0	00.00	- 825.00
TOTAL SERIE 400								- 1 287.50

SERIE 500 REVETEMENTS DE CHAUSSEE

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté Marché	Total HT marché	Qté exécutées	Total HT	Total moins value
A.501	Couche d'imprégnation	m ²	2.80	1 800	5 040.00	1 675	4 690.00	- 350.00
A.502	Mise en œuvre d'une couche d'accrochage	m ²	1.50	885	1 327.50	760	1 140.00	- 187.50
A.509	Béton bitumineux 0/10 épaisseur 6 cm	m ²	14.40	885	12 744.00	760	10 944.00	- 1 800.00
TOTAL SERIE 500								- 2 337.50

SERIE 600 BORDURES – CANIVEAUX – PAVAGES

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté Marché	Total HT marché	Qté exécutées	Total HT	Total plus value
A.601	Bordures de trottoirs préfabriquées classe 100 type 2	m	25.00	920	23 000.00	670	16 750.00	- 6 250.00
TOTAL SERIE 600								- 6 250.00

SERIE 800 CANALISATIONS

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté Marché	Total HT marché	Qté exécutées	Total HT	Total plus value
A.803	Canalisation béton ø 500	m	38.00	260	9 880.00	95	3 610.00	- 6 270.00
TOTAL SERIE 800								- 6 270.00

SERIE 1000 MOBILIER

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté Marché	Total HT marché	Qté exécutées	Total HT	Total plus value
A. 1001	Fourniture et pose de clôture hauteur-2m-en-grillage-simple-torsion	m	34.00	45	1 530.00	22	748.00	- 782.00
TOTAL SERIE 1000								- 782.00

PRIX COMPLEMENTAIRES C VOIRIE

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté Marché	Total HT marché	Prix unitaire	Qté exécuté	Total HT exécuté	Total moins value
PN C.3.1	Portail 2 vantaux 5.00m x 2.50m	u	11 000.00	1	11 000.00	10 600.00	1	10 600.00	- 400.00
PN C.3.2	Portillon 1.60m x h= 2.24m	u	3 000.00	1	3 000.00	2 850.00	1	2 850.00	- 150.00
PN C.3.3	Grille h = 1.84m	ml	530	140	74 200.00	510	140	71 400.00	- 2 800.00
TOTAL A SERIE C									- 3 350.00

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté Marché	Total HT marché	Qté exécutées	Total HT	Total moins value
PN C.7	Réalisation d'un dos d'âne type trapézoïdal BBSG 0/10	Fft	2 000.00	1	2 000.00	0	00.00	- 2 000.00
TOTAL B SERIE C								- 2 000.00
TOTAL A + B SERIE C								- 5 350.00

RECAPITULATIF DES MOINS VALUES

TOTAL SERIE 200	- 15 300.00
TOTAL SERIE 400	- 1 287.50
TOTAL SERIE 500	- 2 337.50
TOTAL SERIE 600	- 6 250.00
TOTAL SERIE 800	- 6 270.00
TOTAL SERIE 1000	- 782.00
TOTAL SERIE C_ A + B	- 5 350.00
TOTAL HT DES MOINS VALUES	- 37 577.00

IV.B INCIDENCE FINANCIERE SELON LE DETAIL DES PRESTATIONS

IV.B.I PLUS VALUES

Point n° 1 : Mise en cohérence des aménagements avec le projet immobilier en cours de réalisation aux abords du chantier

Point n°1.a) Mise en cohérence des cheminements piétons et cyclistes

<u>N°</u>	<u>Prix</u>	<u>U</u>	<u>Qté</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Total HT</u>
PN.R1	Mur en L ht 1.25 x 0.75 enduit 1 face	ml	75	298.00	22 350.00
PN.R2	Regard de raccordement cadre existant avec surverse	u	1	1 780.00	1 780.00
PN.R3	Garde corps métallique	ml	75	240.00	18 000.00
PN.R4	Terrassement surlargeur	ml	43	45.00	1 935.00
PN.R5	Modification dos d'âne 6.00 x 5.00 enrobé manuel	u	1	2 400.00	2 400.00
PN.R6	Dépose et repose panneau de giratoire (démolition et reprise)	u	1	1 450.00	1 450.00
PN.R7	Dépose et repose signalétique commerce	u	1	350.00	350.00
	Sous total 1a)				+ 48 265.00

Point n°1.b) Réseau de collecte des eaux pluviales

<u>N°</u>	<u>Prix</u>	<u>U</u>	<u>Qté</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Total HT</u>
PN.R8	Canalisation PE CR 8 Ø 500 intérieur avec dalle béton de protection et lit de pose béton	ml	310	114.00	35 340.00
A704	Avaloir	u	2	672.00	1 344.00
	Sous total 1b)				+ 36 684.00

	<i>Sous total 1a)</i>				48 265.00
	<i>Sous total 1b)</i>				36 684.00
	TOTAL Point n° 1				84 949.00

Point n° 2 : Adaptation des ouvrages en partie sud de l'aménagement selon les sondages et terrassements réalisés en phase travaux

<u>N°</u>	<u>Prix</u>	<u>U</u>	<u>Qté</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Total HT</u>
PN.R9	Terrassement, évacuation déblais, stockage partiel de déblais pour reprise ultérieurement, étanchéité mono couche protection verticale alvéolaire et bavette alu	ml	255	175.00	44 625.00
PN.R10	Parcelle 761 mur en L 1.00 x 0.50 protection existant	ml	50	226.00	11 300.00
PN.R11	Rehausse mur ht 1.60 agglos creux de 20 enduit 1 face	ml	25	230.00	5 750.00

PN.R12	Protection platane en périphérie avec fourreau rouge	u	53	75.00	3 975.00
TOTAL Point n° 2					+ 65 650.00

TOTAL Point n° 1					84 949.00
TOTAL Point n° 2					65 650.00
TOTAL PLUS VALUES					150 599.00

IV.B.II MOINS VALUES

Point n° 3 : Moins value au marché initial relatives aux adaptations et modifications précitées

4) Dimensionnement ferronneries portail Parc

<u>N°</u>	<u>Prix</u>	<u>U</u>	<u>Qté</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Total HT</u>
PN C.3.1	Portail 2 vantaux	u	1	400.00	400.00
PN C.3.2	Portillon	u	1	150.00	150.00
PN C.3.3	Grille	ml	140	20.00	2 800.00
TOTAL Point n° 1					- 3 350.00

5) Modification aménagement

<u>N°</u>	<u>Prix</u>	<u>U</u>	<u>Qté</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Total HT</u>
A.214	Dépose de bordures T	m	- 200	10.00	- 2 000.00
A.601	Pose bordures T	m	- 250	25.00	- 6 250.00
A.209	Sciage revêtements	m	- 250	3.00	- 750.00
A.211	Rabotage corps chaussée ép. 0.30	m ²	- 125	8.00	- 1 000.00
A.401	Réglage Fond de forme	m ²	- 125	2.90	- 362.50
A.402	Géotextile	m ²	- 125	0.80	- 100.00
A.413	GB	T	- 15	55.00	- 825.00
A.501	Imprégnation	m ²	- 125	2.80	- 350.00
A.502	Accrochage	m ²	- 125	1.50	- 187.50
A.509	BB 0/10 ép. 0.06 m	m ²	- 125	14.40	- 1 800.00
PN-C.7	Dos d'âne Trapézoïdale	Fft	- 1	2 000.00	- 2 000.00
TOTAL Point n° 2					- 15 625.00

6) Pluvial

<u>N°</u>	<u>Prix</u>	<u>U</u>	<u>Qté</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Total HT</u>
A.206	Terrassements tranchées	m ³	- 165	70.00	- 11 550.00
A.803	Canalisation buse béton diamètre 500 extérieur	ml	- 165	38.00	- 6 270.00

A.1001	Clôture grillage simple torsion hauteur 2m	ml	- 23	34.00	- 782.00
	TOTAL Point n° 3				- 18 602.00

				TOTAL Point n° 1	3 350.00
				TOTAL Point n° 2	15 625.00
				TOTAL Point n° 3	18 602.00
				TOTAL MOINS VALUES	37 577.00

RECAPITULATIF APRES NEGOCIATIONS

Plus Value

				TOTAL Point n° 1	84 949.00
				TOTAL Point n° 2	65 650.00
				TOTAL Point n° 1 + n° 2	150 599.00

Moins Value

				TOTAL Point n° 1	3 350.00
				TOTAL Point n° 2	15 625.00
				TOTAL Point n° 3	18 602.00
				TOTAL MOINS VALUES	37 577.00

V. Récapitulatif Balance Financière

- Marché initial HT :	795 584.93 €
- Travaux supplémentaires HT :	+150 599.00 €
- Moins values HT :	- 37 577.00 €

Soit nouveau montant HT :	908 606.93 €
TVA 19.6 %	178 086.96 €

Montant Total TTC 1 086 693.89 €

L'incidence financière s'élève à + **113 022.00 € HT**, soit **135 174.31 € TTC** au taux légal de 19.6 % de TVA ce qui représente une augmentation proportionnelle du montant du marché attribué au Lot 1 (795 584,93 € HT) de 14.21 %.

VI. DELAIS

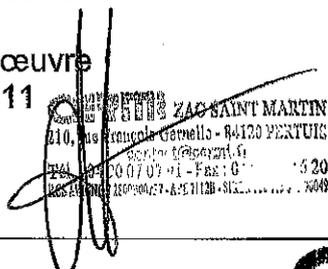
Le délai initial demandé par l'entreprise était de 6 semaines.

Après optimisation du phasage des travaux, le Maître d'œuvre indique un délai de réalisation de 4 semaines.

VII. AUTRES CLAUSES

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent inchangées.

Le Maître d'œuvre
Le 02/12/2011


 ZAC SAINT MARTIN
 210, rue François Garbelli - 84120 PENTUIS
 07 52 00 07 07 - Fax : 07 52 00 07 07
 07 52 00 07 07 - Fax : 07 52 00 07 07



**TRAVAUX D'AMENAGEMENT
ET D'INFRASTRUCTURES DE DEPLACEMENTS
ET D'ENTREES DE VILLES
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX**

**ENTREE DE VILLE DU THOLONET
– RD7n – PALETTE OUEST**

MARCHE DE TRAVAUX N° 09MS2A04

LOT 2 : Entreprise TEM

**RAPPORT DE PRESENTATION TECHNIQUE ET
FINANCIER RELATIF AUX MODIFICATIONS ET
ADAPTATIONS DU MARCHE EN PHASE TRAVAUX**

DECEMBRE 2011

I. OBJET

Le présent rapport a pour objet la définition des adaptations techniques au présent marché qui se sont révélées nécessaires lors de la phase de préparation pour mettre en cohérence les travaux objets du présent Marché avec les modifications d'aménagements demandées au Lot 1 ; ainsi que de présenter la demande de renforcement de l'éclairage provisoire sur cet axe sensible.

Ce rapport récapitule également l'impact tant financier qu'en termes de délais d'exécution.

II. NATURE DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES et MODIFICATIFS

Les travaux objets du rapport se répartissent en 3 axes principaux définis ci-après :

4. Mise en cohérence des prestations du Lot 2 avec les aménagements modificatifs demandés au lot 1

Suite aux modifications d'aménagements demandées au Lot n°1 (cf rapport de présentation Lot 1), notamment concernant le maintien de la continuité des cheminements piétons et cycles aux abords de l'entrée du Parc des Lauves, il s'avère que la pose de 4 candélabres de hauteur 4.00m en bordure de la voirie de la zone d'activités ESCAPADE n'est pas réalisable (largeurs de cheminements insuffisantes, implantation des candélabres et réalisation des massifs).

Par conséquent, la Maîtrise d'Ouvrage sur proposition technique de la Maîtrise d'Œuvre, demande le remplacement de ces candélabres de hauteur 4.00m par des candélabres doubles crosses implantés en bordure de la RD7n.

5. Renforcement de l'éclairage provisoire durant la phase travaux

Le Marché initial (Prix PN5) comprenait la mise en œuvre d'un éclairage provisoire avant la dépose des anciens candélabres (...) raccordé au réseau existant. Cette prestation s'entendait soumise à l'avancement des travaux du Lot1 et par conséquent ponctuelle sur un linéaire restreint.

Lors de la phase travaux du Lot 1, il a été constaté que l'éclairage existant ne fonctionnait plus et que le câblage était fortement détérioré.

Afin de restituer un éclairage sécuritaire le long de la zone d'activités de l'ESCAPADE, rendue sensible par la présence de nombreux commerçants, la Maîtrise d'Ouvrage demande à l'entreprise TEM la mise en place d'un éclairage provisoire fortement renforcé avec mise en œuvre du câblage global et l'extension de la prestation sur un linéaire et une durée supérieurs aux éléments contractuels constitutifs du Marché initial.

6. Moins value au marché Initial relatives aux adaptations et modifications précitées

La mise en œuvre de candélabres doubles crosses telles que définie au chapitre 1 vient se substituer à la pose de 4 candélabres de hauteur 4.00m. La réduction du quantitatif inscrit au DQE est par conséquent représentée ci après par une

moins value sur la prestation rémunérée par le prix PN1-2 et détaillée dans le sous détail de prix ci après au point n°3

III. INCIDENCE FINANCIERE

III.A - INCIDENCE FINANCIERE SELON LE DQE

III.A.I - PLUS VALUES

Le coût des travaux supplémentaires ou modificatifs est déterminé sur la base des prix du Bordereau des Prix Unitaires du marché et des prix nouveaux PN.R suivants :

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté Marché	Total HT marché	Qtés exécutées	Total HT	Total plus value
PN1-1	Plue value pour adjonction d'une crose double type Axiom et d'une lanterne Indice Conic supplémentaire	u	3 595.00	17 (13 double crosses)	61 115.00	17 (17 double crosses)	66 215.00	5 100.00
TOTAL PLUS VALUE 1								5 100.00

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté Marché	Total HT marché	Qtés exécutées	Total HT	Total plus value
PN5	Plue value pour mise en place d'un éclairage de chantier permanent pendant toute la durée du chantier et sur toute la longueur de l'opération	fft	5 000.00	1	5 000.00	1	17 500.00	12 500.00
TOTAL PLUS VALUE 2								12 500.00

TOTAL PLUS VALUE 1								5 100.00
TOTAL PLUS VALUE 2								12 500.00
TOTAL HT DES PLUS VALUES								17 600.00

III.A.II - MOINS VALUES

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté Marché	Total HT marché	Qtés exécutées	Total HT	Total plus value
PN1-2	Candélabre hauteur 4.00m lampe SHP – 100w	u	1 851.00	18	33 318.00	14	25 914.00	- 7 404.00
TOTAL MOINS VALUE 1								- 7 404.00

TOTAL MOINS VALUE 1								7 404.00
TOTAL HT DES MOINS VALUES								7 404.00

III.B - INCIDENCE FINANCIERE SELON LE DETAIL DES PRESTATIONS

III.B.I - PLUS VALUES

Point n° 1 : Mise en cohérence des prestations du Lot 2 avec les aménagements modificatifs demandés au lot 1

<u>N°</u>	<u>Prix</u>	<u>U</u>	<u>Qté</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Total HT</u>
PV 1	Plus value au prix PN1-1 pour adjonction d'une crose double type Axiom et d'une lanterne Indice Conic supplémentaire	u	4	1 275.00	5 100.00
	TOTAL PLUS VALUE 1				+ 5 100.00

Point n° 2 : Renforcement de l'éclairage provisoire durant la phase travaux

<u>N°</u>	<u>Prix</u>	<u>U</u>	<u>Qté</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Total HT</u>
PV 2	Plus value au prix PN5 pour mise en place d'un éclairage de chantier permanent pendant toute la durée du chantier et sur toute la longueur de l'opération Ce prix comprend notamment en sus des prestations du prix PN5 : <ul style="list-style-type: none">- 12 plots béton supplémentaires- 12 lanternes- 800 ml de câble aérien torsadé- Déplacement latéral de l'ouvrage selon avancement	Fft	1	12 500.00	12 500.00
	TOTAL PLUS VALUE 2				+ 12 500.00

TOTAL PLUS VALUE 1	5 100.00
TOTAL PLUS VALUE 2	12 500.00
TOTAL HT DES PLUS VALUES	17 600.00

III.B.II - MOINS VALUES

Point n° 3 : Moins value au marché initial relatives aux adaptations et modifications précitées

<u>N°</u>	<u>Prix</u>	<u>U</u>	<u>Qté</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Total HT</u>
PN 1-2	Candélabre hauteur 4.00m lampe SHP – 100w	u	4	1 851.00	7 404.00
	TOTAL				- 7 404.00

TOTAL MOINS VALUE 1	7 404.00
TOTAL HT DES MOINS VALUES	7 404.00

RECAPITULATIF AVANT NEGOCIATIONS

Plus Value

TOTAL PLUS VALUE 1	5 100.00
TOTAL PLUS VALUE 2	12 500.00
TOTAL HT DES PLUES VALUES	17 600.00

Moins Value

TOTAL MOINS VALUE 1	7 404.00
TOTAL HT DES MOINS VALUES	7 404.00

IV. NEGOCIATIONS

Après analyse des prix proposés par l'entreprise, il a été demandé par le Maître d'œuvre un effort commercial sur les prix nouveaux PV1 et PV2.

La nouvelle offre financière validée par le MOE le 23/10 se décline comme suit :

IV.A - INCIDENCE FINANCIERE SELON LE DQE

IV.A.I - PLUS VALUES

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté Marché	Total HT marché	Qtés exécutées	Total HT	Total plus value
PN1-1	Plue value pour adjonction d'une crose double type Axiom et d'une lanterne Indice Conic supplémentaire	u	3 595.00	17 (13 double crosses)	61 115.00	17 (17 double crosses)	66 087.00	4 972.00
TOTAL PLUS VALUE 1								4 972.00

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté Marché	Total HT marché	Qtés exécutées	Total HT	Total plus value
PN5	Plue value pour mise en place d'un éclairage de chantier permanent pendant toute la durée du chantier et sur toute la longueur de l'opération	Fft	5 000.00	1	5 000.00	1	15 495.00	11 495.00
TOTAL PLUS VALUE 2								11 495.00

TOTAL PLUS VALUE 1	4 972.00
TOTAL PLUS VALUE 2	11 495.00
TOTAL HT DES PLUES VALUES	16 467.00

IV.A.II - MOINS VALUES

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté Marché	Total HT marché	Qtés exécutées	Total HT	Total plus value
PN1-2	Candélabre hauteur 4.00m lampe SHP – 100w	u	1 851.00	18	33 318.00	14	25 914.00	- 7 404.00
TOTAL MOINS VALUE 1								- 7 404.00

TOTAL MOINS VALUE 1								7 404.00
TOTAL HT DES MOINS VALUES								7 404.00

IV.B - INCIDENCE FINANCIERE SELON LE DETAIL DES PRESTATIONS

IV.B.I - PLUS VALUES

Point n° 1 : Mise en cohérence des prestations du Lot 2 avec les aménagements modificatifs demandés au lot 1

N°	Prix	U	Qté	Prix unitaire	Total HT
PV 1	Plus value au prix PN1-1 pour adjonction d'une crosse double type Axiom et d'une lanterne Indice Conic supplémentaire	u	4	1 243.00	4 972.00
Sous total 1)					+ 4 972.00

Point n° 2 : Renforcement de l'éclairage provisoire durant la phase travaux

N°	Prix	U	Qté	Prix unitaire	Total HT
PV 2	Plus value au prix PN5 pour mise en place d'un éclairage de chantier permanent pendant toute la durée du chantier et sur toute la longueur de l'opération Ce prix comprend notamment en sus des prestations du prix PN5 : - 12 plots béton supplémentaires - 12 lanternes - 800 ml de câble aérien torsadé - Déplacement latéral de l'ouvrage selon avancement	Fft	1	11 495.00	11 495.00
TOTAL Point n° 2					+ 11 495.00

IV.B.II - MOINS VALUES

Point n° 3 : Moins value au marché initial relatives aux adaptations et modifications précitées

<u>N°</u>	<u>Prix</u>	<u>U</u>	<u>Qté</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Total HT</u>
PN 1-2	Candélabre hauteur 4.00m lampe SHP – 100w	u	4	1 851.00	7 404.00
	TOTAL				- 7 404.00

RECAPITULATIF APRES NEGOCIATIONS

Plus Value

	TOTAL PLUS VALUE 1	4 972.00
	TOTAL PLUS VALUE 2	11 495.00
	TOTAL HT DES PLUES VALUES	16 467.00

Moins Value

	TOTAL MOINS VALUE 1	7 404.00
	TOTAL HT DES MOINS VALUES	7 404.00

V. Récapitulatif Balance Financière

- Marché initial HT : 129 531.50 €
- Travaux supplémentaires HT : + 16 467.00 €
- Moins values HT : - 7 404.00 €

Soit nouveau montant HT : 138 594.50 €
TVA 19.6 % 27 164.52 €

Nouveau montant Total TTC 165 759.02 €

L'incidence financière s'élève à + **9 063.00 € HT**, soit **10 839.35 € TTC** au taux légal de 19.6 % de TVA ce qui représente **une augmentation** proportionnelle du montant du marché attribué au Lot 2 (129 531.50 € HT) de **6.99 %**.

VI. DELAIS

Le délai initial demandé par l'entreprise était de 3 semaines.

Après optimisation du phasage des travaux, le Maître d'œuvre indique un délai de réalisation de **2 semaines**.

VII. AUTRES CLAUSES

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent inchangées.

Le Maître d'œuvre

Le 02/12/2011


SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRAVAUX SAINT MARTIN
210, rue de la République - 84120 PERTUIS
Tél. : 04 90 79 16 20 - Fax : 04 90 79 16 20
RCS AVIGNON 338 60 571 478 711 20 - SIREN 338 60 571 478 711 20

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer les avenants n°1 aux marchés de travaux n°09MS1A04 et 09MS2A04 : aménagement de l'entrée de ville du Tholonet RD7n Palette Ouest - Lot n°1 Travaux de Voirie et Réseaux Divers et Lot n°2 Eclairage

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



03 FEV. 2012

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the official seal and the date stamp.